

La CFDT demande la création d'un dispositif spécifique de reconnaissance des expositions pour tous les travailleurs concernés

Le 21 avril 2020, le ministre de la santé a de nouveau déclaré que la contamination au covid19 sera reconnue de façon « automatique » comme maladie professionnelle pour le personnel soignant. Pour la CFDT c'est une reconnaissance tout simplement indispensable. Le dispositif prévu semble toutefois oublier les autres personnels des établissements de santé du social et médico-social, et tous les travailleurs des autres secteurs d'activité qui se trouvent exposés, parfois avec peu de protection, tout en restant soumis aux procédures classiques. Or, celles-ci, tant dans le secteur privé que dans la fonction publique, ne sont pas opérantes pour l'exposition à un virus.

Vue de face de la collection d'hommes et de femmes avec différents emplois

Documents

[La CFDT demande la création d'un dispositif spécifique de reconnaissance des expositions pour tous les travailleurs concernés](#)